

COMMUNE DE SAINT PRIEST LA FEUILLE

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 13 JUIN 2025

Membres présents : Mme VIGROUX-AUFORT Josiane, M. PIOFFRET Jean-Marc, Mme LEPEYTRE Chantal, M. PRADEAU Yves, Mme LAMETHE Sonia, Mme PATURAUD Amélie, M. ADENIS Nicolas, M. BOUCHER Jean-Noël, M. CORBIN Nicolas.

Pouvoirs : M. GARRE Gilles donne pouvoir à M. PRADEAU Yves, Mme CHABROULLET Carole donne pouvoir à LAMETHE Sonia, Mme VERBRUGGHE Isabelle donne pouvoir à Mme LEPEYTRE Chantal.

Membres excusés : Mme CLAVEYROLAS Sandrine, M. DESLANDES Gilles.

Secrétaire de séance : M. PIOFFRET Jean-Marc.

Quorum : 09 membres présents sur 14. Le quorum est atteint.

Ouverture de la séance à 20h40.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de désigner le/ la secrétaire pour la durée de la séance du Conseil municipal. Il est proposé au Conseil Municipal de désigner M. PIOFFRET Jean-Marc.

► **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 MAI 2025**

Madame La Maire met aux voix ce procès-verbal, déjà envoyé par mail à l'ensemble du Conseil Municipal.

Celui-ci est accepté à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité

VOTANTS : **12**

POUVOIRS : **3**

POUR : **12**

ABSTENTION : **0**

► **ALIENATION DU DOMAINE PUBLIC LE BEC – D'ENQUETE**

Madame La Maire informe le Conseil Municipal du souhait de Monsieur Parinaud d'acquérir une partie de voirie au village du Bec.

Le commissaire enquêteur ainsi que les habitants du village ont émis un avis favorable.

Les frais sont à la charge de l'acquéreur.

Le bornage sera réalisé par le Cabinet Terra Topo de La Souterraine et l'acte établi par Maître Bonnet-Beaufranc de La Souterraine.

Madame La Maire met aux voix cette aliénation qui est votée à l'unanimité.

COMMUNE DE SAINT PRIEST LA FEUILLE

Adopté à l'unanimité	
VOTANTS : 12	POUVOIRS : 3
POUR : 12	ABSTENTION : 0

► **EXTINCTION DE CREANCE D'UN TIERS SUR LE BUDGET PRINCIPAL**

Madame la Maire informe le Conseil Municipal d'une demande émanant du Service de Gestion Comptable de La Souterraine relatif à l'extinction de créance d'un tiers suite à un dossier de surendettement concernant des factures de cantine et garderie pour un montant de 2 738.88€
Madame La Maire met aux voix, cette demande d'extinction de créance.

Celle-ci est adoptée à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité	
VOTANTS : 12	POUVOIRS : 3
POUR : 12	ABSTENTION : 0

► **DECISION MAISON LOCATION NERAVAUD**

Madame la Maire informe le Conseil Municipal que suite aux diagnostics réalisés par le Cabinet ALVAREZ de la maison louée par M. Nury à Néravaud, le diagnostic DPE est classé F.

Le SDEC a été sollicité pour faire également un diagnostic. Le coût des travaux est très élevé :

- Rénovation charpente, couverture et isolation des combles : 44 500 € H.T. ;
- Rénovation charpente, couverture, isolation et chauffage : 77 500 € H.T. ;

Madame La Maire au vu de toutes ces informations propose au Conseil Municipal de se prononcer soit :

- Sur la rénovation de ce logement ;
- Sur la vente de celui-ci.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de procéder à la vente de ce logement.

Madame La Maire met aux voix la décision de vendre cette maison, celle-ci est acceptée à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité	
VOTANTS : 12	POUVOIRS : 3
POUR : 12	ABSTENTION : 0

► **OUVERTURE D'UN POSTE D'ATSEM 1^{ère} CLASSE SUITE A PROMOTION INTERNE**

Madame La Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur l'ouverture d'un poste d'ATSEM (Agent Spécialisé Principal des établissements d'enseignement) 1^{ère} classe suite à promotion interne à compter du 20 septembre 2025 à temps complet.

Madame La Maire met aux voix cette ouverture de poste, celle-ci est acceptée à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité	
VOTANTS : 12	POUVOIRS : 3
POUR : 12	ABSTENTION : 0

COMMUNE DE SAINT PRIEST LA FEUILLE

► **VALIDATION ACHAT CHAISES ECOLE ET TABLE POUR LA GARDERIE**

Madame LEPEYTRE Chantal demande au Conseil Municipal de se prononcer pour l'achat de 12 chaises d'école et d'une table pour la garderie.

Plusieurs devis ont été demandés :

- Manutan Collectivités : 549,00 € H.T. (12 chaises) et 168.90€ H.T. (1 table) ;
- Bruneau : 630,00 € H.T. (12 chaises) ;
- UGAP : 498,75€ H.T. (12 chaises).

Madame LEPEYTRE Chantal met aux voix ces différents devis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter le devis de Manutan Collectivité et d'imputer cette dépense en investissement.

Adopté à l'unanimité	
VOTANTS : 12	POUVOIRS : 3
POUR : 12	ABSTENTION : 0

► **ACHAT DEBROUSSAILLEUSE EN INVESTISSEMENT**

Madame La Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire et urgent au vu de la saison de faire l'acquisition d'une débroussailleuse car les deux en notre possession sont en pannes, dont une irréparable.

Le devis de l'entreprise BL PRO a été retenu pour cet achat car ce matériel correspond tout à fait au besoin de la collectivité et le tarif est raisonnable.

Le montant de cette débroussailleuse est de 857,50 H.T. soit 1029.00€ TTC

Madame La Maire met aux voix cet achat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter le devis de l'entreprise BL PRO et d'imputer cette dépense en investissement.

Adopté à l'unanimité	
VOTANTS : 12	POUVOIRS : 3
POUR : 12	ABSTENTION : 0

► **REDEVANCE OCCUPATION DOMAINE PUBLIC 2025 ENEDIS**

Madame La Maire informe le Conseil Municipal que la commune perçoit d'ENEDIS une redevance pour l'occupation du domaine public de la commune.

Pour 2025, le montant perçu est de 241.00 €.

Madame La Maire met aux voix cette proposition, celle-ci est acceptée à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité	
VOTANTS : 12	POUVOIRS : 3
POUR : 12	ABSTENTION : 0

COMMUNE DE SAINT PRIEST LA FEUILLE

► **REDEVANCE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC 2024 ORANGE/TELECOM**

Madame La Maire informe le Conseil Municipal que la commune perçoit d'ORANGE/TELECOM une redevance pour l'occupation du domaine public de la commune.

Délibération à reporter pour défaut de document à jour.

► **TRAVAUX VOIRIE SECTION INVESTISSEMENT BUDGET PRINCIPAL
CREATION D'UN CHEMIN PIETON ENTRE L'ECOLE MATERNELLE ET LA CANTINE**

Monsieur PRADEAU Yves demande au Conseil Municipal de se prononcer sur les devis concernant les travaux de voirie pour la création d'un chemin piétonnier entre les deux écoles.

Différents devis ont été demandés :

ALTP : 2 666,24 € H.T.

HMP : 3 209.50 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le devis ALTP d'un montant de 2 666,24 € H.T.

Monsieur PRADEAU Yves met aux voix cette proposition, celle-ci est acceptée à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité

VOTANTS : **12**

POUVOIRS : **3**

POUR : **12**

ABSTENTION : **0**

► **TRAVAUX VOIRIE SECTION FONCTIONNEMENT BUDGET PRICIPAL PARKING
CIMETIERE TERRASSEMENT EAU PLUVIALE**

Monsieur PRADEAU Yves demande au Conseil Municipal de se prononcer sur les devis concernant les travaux de terrassement eaux pluviale du parking au cimetière

Différents devis ont été demandés :

HMP : 3 989.00 H.T.

ALTP : 1 971.74 H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le devis ALTP d'un montant de 1 971.74 H.T.

Monsieur PRADEAU Yves met aux voix cette proposition, celle-ci est acceptée à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité

VOTANTS : **12**

POUVOIRS : **3**

POUR : **12**

ABSTENTION : **0**

► **TRAVAUX VOIRIE SECTION INVESTISSEMENT BUDGET ASSAINISSEMENT
MORTORAT NOUVEAU BUSAGE**

Monsieur PRADEAU Yves demande au Conseil Municipal de se prononcer sur les devis concernant des travaux de busage au village de Mortorat.

Différents devis ont été demandés :

Devis HMP : 2 680.00€ H.T

Devis ALTP : 1 542.49€ H.T

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le devis ALTP d'un montant de 1 542.49€ H.T.

Monsieur PRADEAU Yves met aux voix cette proposition, celle-ci est acceptée à l'unanimité.

COMMUNE DE SAINT PRIEST LA FEUILLE

Adopté à l'unanimité	
VOTANTS : 12	POUVOIRS : 3
POUR : 12	ABSTENTION : 0

QUESTIONS DIVERSES

- Madame La Maire informe le Conseil Municipal qu'une administrée a indiqué un très grand nombre de chats à Néravaud. Une campagne de stérilisation est à envisager.
- Madame La Maire informe le Conseil Municipal que l'inauguration du restaurant pourrait avoir lieu le 23 ou le 30 août 2025.
- Messieurs PRADEAU Yves et ADENIS Nicolas indiquent au Conseil Municipal qu'il y a un problème avec les chats au Breuil. Une campagne de stérilisation est à envisager.
- Madame La Maire indique au Conseil Municipal qu'un article écrit par Monsieur Angoin, Directeur de L'Ecole, présentant toutes les sorties et activités sportives et culturelles extérieures organisées par les enseignants qui ont eu lieu tout au long de l'année scolaire, paraîtra dans le prochain journal municipal.
- M. PRADEAU Yves indique au Conseil Municipal qu'un mail d'Evolis a été reçu à la Mairie pour des branches à couper à Maupertuis.
Il indique également que des détritres ont été retrouvés à Mortorat et le nom des personnes ayant déposés ces ordures, a été clairement identifié.
- M. CORBIN Nicolas indique au Conseil Municipal qu'il y a une voiture en plus à l'abattoir. Un courrier à Monsieur Vétu va être rédigé.
- M. BOUCHER Jean-Noël indique au Conseil Municipal qu'il y a un problème de stationnement au Serres de Francine au village du Coud, il est difficile de passer avec des engins agricoles.
Il est proposé de faire un arrêté du côté serres du 15 octobre au 1^{er} novembre et du 15 avril au 1^{er} juin.
- M. ADENIS Nicolas demande au Conseil Municipal s'il est obligatoire de déclarer pour les propriétaires les récupérateurs d'eau.
Il indique également que Mme Balloche est décédée et que les terrains sont gérés par les Domaines de Dordogne.
- Mme LAMETHE Sonia indique au Conseil Municipal qu'il serait important de demander aux propriétaires d'élaguer leurs arbres car il est difficile de passer avec les bennes pour les agriculteurs.
Il serait nécessaire de leur donner un délai de trois mois pour exécuter les travaux.

Prochain Conseil le 03 juillet 2025 à 20h30.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 22h20.

La Maire,
Josiane VIGROUX-AUFORT

Le Secrétaire de séance
Jean-Marc PIOFFRET